

REVUE SOCIETE EDUCATION TRAVAIL

ISSN: 2507-749X EISSN: 2602-7755



https://www.asjp.cerist.dz/revues/414

Volume :7/N°:01(2022) PP23/36

Politiques publiques et représentations de la jeunesse et de l'âge adulte en Algérie

Public Policies and Representations of Youth and Adulthood in Algeria

IDRIS Souhila

Université de Bejaia (Algérie)

Souhila.idris@gmail.com

Résumé :	Informations sur l'article
Partant de l'idée que chaque environnement sociétal produit une forme de configuration sociopolitique et culturelle qui influence le vécu des jeunes, cette étude, faite par le moyen de données d'une enquête par questionnaire (140 enquêtés) tente de dévoiler les logiques sociales fondamentales qui sous-tendent l'entrée dans la vie adulte en Algérie. La politique publique relative à la jeunesse tend vers une approche intersectorielle et générale, ses mesures ont, d'après nos enquêtés, une portée limitée et en deca des attentes. Néanmoins elles ordonnancent les différentes transitions vers l'âge adulte caractérisé par un accès difficile en termes de conditions de vie. La jeunesse est conçue comme étant une phase de transition statutaire, fortement sexué; la prise de responsabilités est considérée comme le seuil maximal de la jeunesse, cet indicateur est associé au mariage pour la femme (responsabilité familiale) et l'indépendance financière (responsabilité économique) pour l'homme.	Reçu: 05/06/2021 Acceptation: 18/12/2021
	<u>Mots clés:</u> ✓ Jeunesse ✓ L'âge adulte ✓ Politique publique
Abstract:	Article info :
Based on the idea that each societal environment produces a form of socio-political and cultural configuration that influences the experience of young people, this study, carried out by means of a questionnaire survey (140 respondents), attempts to reveal the fundamental social logics that underlie the entry into adult life in Algeria.	Received : 05/06/2021 Accepted :18/12/2021
Public policy relating to youth tends towards an intersectoral and general approach, and its measures have, according to our respondents, a limited scope and fall short of expectations. Nevertheless, these measures regulate the different transitions to adulthood characterized by difficult access in terms of living conditions. Youth is conceived as a phase of statutory transition, strongly gendered; the assumption of responsibilities is considered the maximum threshold of youth, this indicator is associated with marriage for women (family responsibility) and financial independence (economic responsibility) for men.	<u>Keywords:</u> ✓ Youth ✓ Adulthood, ✓ Public policy

➤ Introduction: la question de la jeunesse est l'une des priorités affichées par les autorités publiques algériennes, elle est souvent présente dans les discours politiques ces deux dernières décennies particulièrement durant les différentes compagnes électorales, d'ailleurs l'article 37 de la Constitution algérienne intégré après la révision de 2016 stipule que : La jeunesse est une force vive dans la construction du pays. L'Etat veille à réunir toutes les conditions à même de développer ses capacités et dynamiser ses énergies. Depuis 2012, l'Algérie a dédié à sa jeunesse la cérémonie annuelle de célébration de son anniversaire de l'indépendance.

Bien que ce soit un terme usité, il n'y a toujours pas de définition universellement reconnue de « jeunesse ». L'organisation des Nations Unies privilégie une définition qui se base sur une délimitation d'âge (toute personne âgée de 15 à 24 ans n'est considéré comme étant « jeune »), tandis que l'âge de la majorité civile (qui correspond à 19 ans en Algérie) est l'élément de référence pour certains pays. En fait, les définitions « des jeunes » sont contextuelles, elles dépendent autant de nomenclatures formelles que des facteurs informels tels que la culture, la tradition et les conditions socio-économiques dans un pays ou une communauté (Commonwealth, 2016, p. 6).

Dans la tradition sociologique, la conception de « jeunesse » est problématique et l'âge ne semble plus un critère pour la définir, dans ce contexte Roche (2006) s'interroge « comment parler d'un groupe social défini, alors que l'appartenance à une classe d'âge est éphémère, alors que la notion d'âge diffère d'une période à l'autre, d'une société à l'autre, et d'un pôle à l'autre de l'espace social (Roche, 2006, p. 11). La définition de la jeunesse ne peut, non plus, se baser exclusivement sur des considérations biologiques ou une transition psychologique. La jeunesse est avant tout d'après Van de velde « une construction sociale répondant à des normes et à des agencements sociétaux spécifiques » (Van de Velde, 2008, p. 10), elle constitue la phase de préparation à l'exercice des rôles d'adultes, définie par le double processus d'accès à une position stabilisée sur le marché du travail et sur le marché matrimonial selon Gallant (2001). Dans ce sens, Van de velde renvoie à ce processus d'individuation qui repose sur l'autonomie d'un itinéraire personnel, l'âge adulte devient une ligne d'horizon, mouvante et subjective, associée à l'idée de responsabilité et de maturité (Van de Velde, 2008, p. 7).

En fait, la notion de jeunesse demeure fortement tributaire des préoccupations politiques et sociales. La mise en place d'un certain nombre de directives, de dispositifs réglementaires et/ou de stratégies nationales pour répondre aux besoins de cette catégorie sociale, impriment les expériences vécues d'une génération de jeunes à travers les marchés du travail, les marchés du logement, les systèmes éducatifs...etc.

Partant de l'idée que chaque environnement sociétal produit une forme de configuration sociopolitique et culturelle qui influence le vécu des jeunes et structure leur passage à l'âge adulte et considérant la nature des proximités et des écarts entre les objectifs (explicites et implicites) annoncés par les politiques publiques et les modes d'appropriation par les jeunes des actions mises en œuvre, nous visons, à travers cette étude, à dévoiler les logiques sociales fondamentales qui sous-tendent l'entrée dans la vie adulte en Algérie. Il s'agit de s'interroger sur le rôle des politiques publiques dans l'ordonnancement des différentes transitions vers l'âge adulte, et de savoir comment les jeunes adultes jugent-ils ces modes d'interventions étatiques.

La présente étude s'appuie sur une analyse statistique de données collectées par questionnaire auprès de 140 jeunes adultes des deux sexes. Le critère d'âge qui a été retenu pour la présente recherche est celui de 30 à 45 ans. Nous avons questionné des personnes qui sont du point de vue biologique, juridique et culturel considérées comme étant« adultes », ce choix se justifie par certains indices (l'âge moyen d'accès au travail, l'âge moyen au mariage). Il

s'agit, donc, d'étudier la jeunesse du point de vue des adultes diplômés résidant dans un espace urbain.

Il est bien clair que notre recherche est essentiellement exploratoire, la technique d'échantillonnage suivie est non probabiliste, ce qui n'empêche pas que les résultats puissent être bien utiles et présenter des axes d'interprétation afin d'orienter d'autres études.

La question de la jeunesse, une affaire d'Etat: En Algérie, D'après l'Office National des Statistiques, les personnes âgées de moins de 20 ans constituent, en 2017, 36.8% de la population globale. La tranche d'âge de 20 ans à 34 ans représente plus d'un quart de la population (26.0%), les personnes ayant moins de 35 représentent 62,9% de la population totale soit près de 26,2 millions en chiffre absolu (Office National des Statiques, 2018, p. 9), ces chiffres confirment que la société algérienne est caractérisée par sa jeunesse et que cette dernière doit constituer une priorité des actions publiques.

L'âge, quoiqu'il n'est pas l'unique critère pour définir la jeunesse, est un paramètre pertinent pour déterminer la population cible de toute politique publique en direction de la jeunesse. Afin d'homogénéiser toute comparaison internationale, les organismes internationaux ont retenus différentes définitions pour le groupe d'âge des jeunes (le tableau ci-dessous).

Table $N^{\circ}1$. Délimitation de l'âge de la jeunesse selon les différentes organisations internationales

L'organisation	Le groupe d'âge considéré pour la jeunesse
Le Commonwealth	15-29
L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	15-24
Le Bureau Internationale du Travail (BIT)	15-24
Fonds pour la jeunesse urbaine (UN-Habitat)	15-32
Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)	10-24
Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	10-29
Banque Mondiale	15-34
Union Africaine	15-35
Union Européenne	15-29

Source: (Commonwealth, 2016, p. 8)

Dans ce qui suit, nous présenterons la définition institutionnelle de la jeunesse adoptée en Algérie, pour ensuite parcourir les grandes lignes des politiques mises en place par l'Etat algérien à l'égard de la jeunesse.

Politiques publiques et représentations de la jeunesse et de l'âge adulte en Algérie

Plusieurs lois et décrets délimitent les seuils d'âge de majeur et du mineur, on peut citer :

- La majorité civile : Selon l'article 40 du code civil « Toute personne majeure jouissant de ses facultés mentales et n'ayant pas été frappée d'interdiction est en droit d'exercer pleinement ses droits civiques. L'âge de la majorité est fixé à 19 ans ». La majorité civile est fixée à 19 ans depuis le 22 mai 2014 ; elle était auparavant établie à 21 ans.
- La majorité pénale : est fixée à 18 ans révolus. L'article 2 de la Loi N° 15-12 (2015) relative à la protection de l'enfant, annonce : « Au sens de la présente loi on entend par enfant : toute personne n'ayant pas atteint dix-huit(18) ans révolu, Le terme mineur a le même sens. » un décalage d'une année est décrété entre la majorité pénale et la majorité civile.
- L'âge minimal au travail : Selon l'article 69 de la constitution « Tous les citoyens ont droit au travail (...) L'emploi des enfants de moins de seize (16) ans est puni par la loi ». Du point de vue du travail est enfant celui qui a moins de 16 ans.
- L'âge légal minimal du mariage: L'âge légal minimal pour se marier tant pour l'homme que pour la femme est l'âge de la majorité légale, soit 19 ans. Cependant, le juge peut accorder une dispense d'âge en cas de nécessité, à la condition que l'aptitude au mariage soit établie. Cette modification a été apportée par la loi du 4 mai 2005 au Code algérien de la famille du 9 juin 1984 arrêtant l'âge minimum du mariage à 18 ans pour l'homme, et 16 ans pour la femme.
- L'accès à l'éducation et l'apprentissage : Selon l'article 69 de la constitution. L'Etat œuvre à la promotion de l'apprentissage. La Constitution algérienne garantit le droit à l'éducation, qui est gratuite, universelle et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Quant aux études universitaires l'accès est ouvert et gratuit à tous les âges, cependant l'hébergement dans les résidences universitaires l'étudiant doit être âgé (e) de moins de 28 ans. L'âge limite fixé pour l'apprentissage dans les établissements de la formation professionnelle est porté à partir de 2014 jusqu'à 35 ans (l'âge requis était fixé à 25 ans puis à 30 ans en 2000).
- Permission de conduire et de voyager à l'étranger : conformément au code de la circulation routière, l'âge minimal des candidats aux diverses catégories de permis est fixé à : Seize (16) ans pour la catégorie A1 et la catégorie F correspondante ; Dix-huit (18) ans pour la catégorie A2, B et la catégorie F correspondante ; Vingt-cinq (25) ans pour les catégories C1, C2, D et E. La sortie du mineur (âgé moins de 19 ans) à l'étranger est interdite sans l'accompagnement de l'un de ses deux parents (père ou mère) ou d'un tuteur.
- Les prestations familiales: sont versées aux enfants par l'intermédiaire des parents et comprennent: les allocations familiales dont l'âge limite pour en bénéficier est de 17 ans dans tous les cas, et 21 ans pour des cas particuliers, et la prime de scolarité due aux enfants âgés de plus de 6 ans et de moins de 17 ans ou de 21 ans au 1er septembre de l'année en cours.

De la lecture des décrets et lois ci-dessus ressort l'idée que l'enfant est défini essentiellement par sa minorité par rapport aux responsabilités civiques et son droit à l'éducation fondamentale. C'est après ses 19 ans, que l'algérien devient majeur voire jeune. Cela signifie concrètement qu'une personne ayant moins de 19 ans, n'est pas juridiquement

considérée comme civilement capable et responsable. Paradoxalement, elle peut être considéré en âge de travailler (16 ans) ou n'ayant plus droit à une allocation familiale (17 ans), mais pas assez mature pour se marier, ni voter ou s'engager dans les liens d'un contrat ou d'un autre acte juridique (sauf quelques rares exceptions), ni avoir un registre de commerce sans l'autorisation paternelle, ni administrer et diriger une association.

Les seuils minimum et maximum de la jeunesse, sont définis différemment par les différentes institutions ministérielles. ainsi, le ministère de la jeunesse définie toute personne ayant entre 18 ans et 30 comme étant jeune tandis que s'étale la classe d'âge retenue par les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle entre 16 et 35 ans. Quant au Conseil Supérieur de la Jeunesse il retient la classe d'âge entre 18-35 ans pour cibler la catégorie concernée par ses actions. Il semble qu'il n'y ait pas eu l'intention d'unifier les seuils de la jeunesse par les différentes institutions étatiques. Par conséquent, une partie des jeunes se retrouvent « exclue » par l'une ou l'autre institution car elle ne répond pas aux attentes définies et aux critères d'évaluation adoptés.

La catégorie des jeunes est souvent décrite d'après Muller comme étant la frange la plus instable qui subit le plus les effets de la crise (politique, sociale et économique) et à laquelle on associe les problèmes d'insertion professionnelle, d'émigration clandestine, de précarité de l'emploi, de la violence...etc., paradoxalement, la jeunesse est aussi représentée dans le discours officiel comme étant l'espoir et l'élan du développement. S'il y a une politique publique c'est parce qu'il y a « un problème à résoudre ». Chaque politique est d'abord une tentative d'agir sur un domaine de la société, quelquefois pour freiner son évolution, plus souvent pour le transformer ou l'adapter (Muller, 2009).

Les actions publiques à l'égard des jeunes ont connu des variations suivant l'évolution de la situation politique et économique du pays. A ce propos, le rapport du Conseil National Economique, Social et Environnemental sur le développement Humain 2013-2015, distingue trois grandes périodes ayant connu des prises en charge différenciées de la question de la jeunesse par les politiques publiques en Algérie (CNESE, 2016, pp. 29-33).

- ➤ Un projet commun de développement (1962, mi 80): Au cours des deux premières décennies de la période postindépendance (1962, mi-80), les actions du gouvernement en général étaient orientées vers la compensation des années de guerre et de misère auxquelles était livrée la population durant la période coloniale. Pour la frange des jeunes, les actions étaient associées à l'éducation physique et à certains égards aux loisirs, à travers la création des maisons de jeunes, des auberges, des camps de jeunes et des centres de loisir, etc. Toutefois, d'autres actions ont également été menées pour l'alphabétisation de la population, la formation professionnelle, le soutenir des droits des femmes, l'instruction obligatoire et la culture. en 1969, le service national a été institué, et des jeunes ont été fortement impliqués dans les campagnes sanitaires et les grands projets tels que le barrage vert et la route transsaharienne. La facilité d'accès à l'endettement extérieur et l'importance de la fiscalité pétrolière au cours de cette période ont permis des réalisations importantes dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, etc.
- ➤ L'Intégration sociale des jeunes (1986 à 2000): La rareté des ressources financières dont disposait le pays suite au crash des revenus des hydrocarbures en 1986, exacerbée par les changements brutaux sociaux et politiques qui ont affecté la société algérienne durant les années 90, ont suscité une révision urgente des politiques publiques. L'Algérie subira alors le poids du double fardeau de la rareté des ressources financières et des effets du «Baby-

Boom» des années 70. Les jeunes vont constituer désormais une source de préoccupation et de menace sérieuse.

Cependant, avec l'ouverture médiatique et la libéralisation économique imposée par les instances économiques internationales (FMI et Banque Mondiale) mais également par une conjoncture extrêmement difficile, ainsi que l'amorce d'une première expérience d'ouverture politique, des problèmes de cohésion sociale ne tardent pas à se faire sentir, avec comme corollaire la montée des taux de chômage, notamment chez une jeunesse qui était épargnée jusque-là par ce problème grâce à l'intervention de l'Etat. Le manque de perspectives sociales de travail, à l'origine d'un sentiment d'exclusion et de marginalisation parmi les jeunes, va ainsi naitre et prendre de l'ampleur. L'Etat se devait donc d'intervenir rapidement avec de nouvelles orientations d'encadrement lancées dès 1990 par des dispositifs sociaux qui visaient à augmenter les opportunités d'insertion des jeunes dans des emplois d'attente, dans la limite des dotations budgétaires du Fonds d'Aide à l'Emploi des Jeunes (FAEJ), mis en place par l'Etat.

➤ Le retour à l'Etat providence (depuis 2000) : A partir des années 2000, la question de la jeunesse se pose désormais en termes de justice et d'inclusion sociale ; elle relève des domaines de l'emploi, du logement, de la formation, de l'accès aux connaissances et aux nouvelles technologies.

En effet, les fruits de l'embellie économique enregistrée depuis le début des années 2000, jusqu'en 2014, portée par une conjoncture énergétique internationale très favorable, se sont transformés en programmes de développement, d'abord de soutien à la relance économique (2001-2004), puis de consolidation de cette croissance (2005-2009) et enfin de modernisation des infrastructures économiques et sociales (2010-2014). Dans cette période, de nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi mais aussi à la création d'activités ont été créés : l'ANSEJ, l'ANGEM...etc. Le changement opéré dans la perception de la jeunesse s'inscrit dans un champ plus large qui vise l'implication de la société civile dans le processus de conceptualisation, d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques.

A noter que les politiques relatives à la jeunesse en Algérie tendent vers une approche intersectorielle et générale, elle recoupe plusieurs domaines et nécessite l'intervention de plusieurs ministères : le ministère de la jeunesse et des sports, les ministères de l'emploi, de la solidarité, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la culture sont les principaux acteurs des politiques jeunesses en Algérie. Certains autres ministères n'ont pas forcément un axe principal "jeunesse" dans leurs programmes d'actions, mais ils contribuent à apporter une réponse aux attentes des jeunes dans leur champ d'action (ministère de l'intérieur responsable sur les associations de jeunesse, ministère de l'habitat, ministère de la santé).

Sous la direction du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, une politique publique du marché du travail a été adoptée en faveur des jeunes à partir du milieu des années 90 suivant deux programmes : le premier est celui ayant pour but de créer l'emploi salarié, le second vise pour sa part à créer les petites entreprises.

Le ministère de la jeunesse et des sports est l'acteur institutionnel prépondérant du développement de la politique jeunesse en Algérie, il est chargé, notamment de la prise en charge des préoccupations et des aspirations de la jeunesse, ainsi que le développement, la promotion et la généralisation de la pratique des activités physiques et sportives conformément à la politique générale du gouvernement (voir le site web officiel du ministère). En examinant l'évolution du budget alloué à ce ministère au cours de la période allant de 2004 à 2021, on ne constate guère une augmentation significative et ce malgré les intonations des discours politiques qui expriment l'urgence de s'occuper des jeunes.

En somme, les grandes lignes de la politique nationale de la jeunesse se résument en cinq objectifs :

- Assurer l'éducation, la formation et l'apprentissage des jeunes en instaurant la gratuité de ces prestations;
- Promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes grâce aux aides à l'emploi salarié et aux projets entrepreneurials;
- Promouvoir l'engagement des jeunes dans la société civile notamment en encourageant la création des associations;
- Promouvoir les activités culturelles et sportives ;
- Renforcer la lutte contre la délinquance et les fléaux sociaux à travers les différentes compagnes de sensibilisation et de prévention.

Soulignant qu'un nombre important de ces dispositifs et lois en faveur de la jeunesse ont été recommandé par les instances internationales.

L'objectif premier d'une mise en place de toute politique publique en direction de la jeunesse (dispositifs, lois, institutions...) est fondamentalement le «contrôle social », il s'agit d'encadrer cette jeunesse pour assurer la reproduction et la pérennité de l'ordre politico-idéologique dominant. A ce propos COMMAILLE J (Galland, 2001, p. 96) explique que le droit concernant la jeunesse peut se lire d'un point de vue sociologique comme un miroir des logiques sociales de régulation. De ce point de vue, il repère trois intentions principales de l'intervention de l'Etat à l'égard de cette catégorie d'âge : établir des seuils d'âge pour ce qui concerne l'accès à l'autonomie et à la responsabilité, poser le statut de minorité du jeune et aménager la transition du jeune vers la condition adulte.

Les résultats de la recherche : Il s'agit dans ce qui suit de déceler les traits de l'expérience d'«être jeune» et de « devenir adulte » pour un échantillon de jeunes adultes diplômés.

Notre échantillon est composé de 140 enquêtés diplômés universitaires âgés entre 30 ans et 45 ans. 50% des enquêtés ont l'âge entre 30 et 35, la catégorie d'âge 35-40 ans est représentée par 29 % des enquêtés tandis que la catégorie des enquêtés ayant entre 40-45 représente 21 % de l'échantillon, l'âge moyen des enquêtés est 36,8 ans.

50% des enquêtés sont du sexe masculin et 50 % du sexe féminins. 33% des enquêtés sont célibataires tandis que 68 % sont mariés (ce qui représente 95 enquêtés, 59 enquêtés mariés sont des femmes et 36 sont des hommes). 48% des enquêtés mariés ont des enfants.

5% des enquêtés sont en cours de formation (formation secondaire), 12 % sont en recherche d'emploi et 68% sont des salariés et 12 % des enquêtés exercent une fonction libérale. L'enquête de terrain est effectuée entre janvier et mars 2021 dans la ville de Bejaia auprès « des volontaires » (échantillon non probabiliste choisi en fonction de l'âge et du sexe).

➤ Une représentation « sexuée » des âges : La jeunesse représente selon Galland une nouvelle séquence du cycle de vie, marquée par une fonction centrale : celle de préparer l'accès à la vie adulte. Cet apprentissage progressif, de responsabilités, écrit Galland, est sous protection rapprochée de la famille et / ou de l'Etat » (Galland, 2001).

Les notions de jeunesse et d'adulte sont fortement sexuées dans les représentations de nos enquêtés, la norme n'est pas la même quand il s'agit de distinguer l'homme adulte et la femme adulte. À la question « selon vous, quel est le critère pour qu'une personne du sexe féminin soit considérée comme adulte par l'entourage social », 42% des réponses affirment qu'il faut avoir

le statut de « mariée », tandis que 35 % lient l'âge adulte des femmes à « son sens de responsabilité peu importe son âge et sa situation financière », l'indépendance financière et l'âge ne semblent pas être des normes fondamentales pour juger socialement la maturité de la femme.

Le poids des traditions est plus lourds sur la femme, elle peut être, par exemple, considérée comme un adulte aux yeux de la loi ou parce qu'elle est financièrement autonome, mais peut se voir refuser la reconnaissance sociale à l'âge adulte car elle reste célibataire et dépendante « symboliquement » de ses parents. Sur un autre registre, généralement, les jeunes femmes quittent le domicile parental plus tôt que leur homologues hommes à l'occasion du mariage, ce qui entraine moins d'opportunités pour développer et maintenir des carrières professionnelles indépendantes à cause des responsabilités familiales.

A la même question visant à identifier les critères pour qu'un homme soit considéré comme adulte 45 % des enquêtés pensent que c'est relatif à sa prise des responsabilités, et 22 % estiment qu'il faut avoir un revenu stable pour qu'un homme soit reconnu comme adulte, et 17 % croient que c'est le mariage qui est la norme sociale de classification des hommes comme étant adulte ou non.

L'âge adulte est donc conçu comme étant une période moratoire sur le plan de l'attribution des statuts, et comme un apprentissage de la conformité à un rôle social. La reconnaissance du statut d'adulte est tributaire des représentations issues d'une socialisation sexuée définissant la femme essentiellement par son rôle d'épouse et de maman, et l'homme par son statut de responsable économique. L'unanimité est encore plus faible dans les représentations de nos enquêtés concernant les frontières entre les âges de jeunesse, adulte et vieillesse :

- la fin de l'enfance pour nos enquêtés est située vers 12ans, l'âge qui correspond à la fin des études primaires (17 % des réponses), vers 16 ans ; l'âge qui revoie biologiquement à la puberté (16 % des réponses), ou à 18 ans, l'âge référence pour l'obtention du bac (65 % des réponses).
- La fin de la jeunesse et le commencement de l'âge adulte correspond, dans la perception de nos enquêtés à 30 ans (48 % des réponses), 35 ans (40 % des réponses), ou 40 ans (20% des réponses). Globalement entre 30 et 40 ans, cette période correspond pour la majorité de nos enquêtés aux évènements personnels du mariage et de la naissance des enfants, il semble que ces derniers sont les marqueurs culturels les plus importants pour définir l'âge adulte.
- Le début de la vieillesse et fin de l'âge adulte correspond pour la majorité de nos enquêtés à 65 ans et plus, soit l'âge de la retraite.

Ces résultats attestent d'après Galland que l'âge est une valeur culturelle liée à l'assignation de statuts bien définis. En effet, l'âge est une norme construite historiquement, développé socialement et intériorisée psychologiquement. (Galland, 2001, p. 50). On a remarqué également que les enquêtés tendent à allonger la période de la jeunesse et retarder le début de l'âge adulte et de la vieillesse.

➤ Une entrée « difficile » à l'âge adulte :Dans toute biographie personnelle il existe des points de repère qui constituent des faits publics socialement reconnus et significatifs. Trois bornes avec des statuts et des responsabilités bien identifiés, et un cheminement quasi-linéaire délimitent le cycle de vie des jeunes diplômés algériens (notamment du sexe masculin) : la

poursuite des études et le retardement des engagements familiaux durant cette période, l'entrée à la vie professionnelle puis le mariage et la naissance du premier enfant.

Chacun des rites de passage à l'âge adulte (l'accès à un emploi stable, mariage, autonomie dans la résidence, paternité ou maternité) est l'occasion d'un redéploiement de la figure sociale du jeune dans une société qui dicte des règles qui demeurent toutefois négociables.

L'âge moyen pour l'acquisition du premier diplôme, chez nos enquêtés est 24.23 ans (master ou licence classique). L'absence d'aides publiques (par exemple des prêts pour les études) en faveur de l'indépendance financière contraint les étudiants, notamment les étudiants de sexe masculin, à rester célibataires et habiter chez les parents.

L'âge moyen d'accès au premier emploi stable chez nos enquêtés est de 29.72 ans, ce qui révèle que les jeunes algériens atteignent la stabilité professionnelle tardivement. D'ailleurs 59 % des enquêtés déclarent avoir vécu une période, plus au moins longue, du chômage (11.7 % est le taux de chômage en septembre 2017 selon l'ONS (ONS, 2018, p. 13). Uniquement 24% des enquêtés témoignent qu'ils ont travaillé à temps partiel (souvent étant en vacance, dans les chantiers, travail saisonnier, vendeur...etc.) en parallèle à leur étude pour subvenir à leurs besoins financiers.

Dans la société algérienne, le mariage a toujours été considéré comme une étape incontournable de la vie d'un individu et surtout de celle de la femme d'après Ouadah-Bedidi . Il est considéré à la fois comme un devoir religieux, un acte social et juridique et un acte personnel ayant pour objectif amour et affection (Ouadah-Bedidi, 2005, p. 26).

Le retard de l'âge de mariage est un fait indéniable et mis en évidence par le CNESE en Algérie, ils sont 81,2% jeunes hommes de 25-29 ans à être célibataires en 2012, contre 44,7% des femmes, l'âge moyen au mariage est passé chez les femmes de 20,9 ans en 1977 à 23,7 ans en 1987 puis à 29,1 ans en 2008, soit une augmentation de +43% sur la période (CNESE, 2016, p. 20). En ce qui concerne notre échantillon, l'âge moyen au mariage des enquêtées femmes est 26.66 ans, il est de 31.5 ans chez les enquêtés hommes. La naissance du premier enfant est généralement fêtée dans l'année qui suit le mariage. L'age moyen à la maternité est estimé en 2014 à 31.3 ans (CNESE, 2016, p. 21).

Selon une étude menée par (Ouadah-Bedidi, 2005) trois principaux facteurs expliquent ce recul de l'âge de mariage : l'instruction massive des femmes, le développement en termes d'urbanisation et de niveau de vie, la proportion des hommes au chômage ainsi que les conditions de vie dans les logements qui expriment les difficultés financières pour la mise en couple. Au total, ce premier plan factoriel traduit bien le schéma classique où l'âge au mariage augmente quand les personnes deviennent plus instruites (notamment les femmes) mais également, lorsque les conditions matérielles, surtout celles liées au logement et à l'emploi ne sont pas favorables à un mariage moins tardif.

Le logement reste, donc, une préoccupation sociale très importante, la crise de logement dont la chronicité, malgré les efforts consentis par l'Etat, se traduit par une spéculation effrénée dans ce domaine et l'envolée persistante des prix des habitations, associés au chômage ou à l'insuffisance de revenu de beaucoup de jeunes exerçant une activité, est à l'origine du net recul de l'âge du mariage dans les deux sexes.

Par conséquent, le départ du domicile familial des hommes mariés ne correspond pas forcement au mariage, 70 % des enquêtés hommes mariés vivent toujours dans le foyer familial. Le prolongement de la cohabitation parentale s'explique donc par l'effet suspensif du chômage

ou d'une précarité financière (voir le tableau n°02) mais aussi par le rôle protecteur de la famille algérienne.

Table N°2. Salaires nets moyens selon la situation dans la profession

âge	Salarié permanent-diplômés de	Salarié non permanent-diplômés de
	l'enseignement supérieur	l'enseignement supérieur
15-24	41 292	34 971
25-29	45 949	35 164
30 ans et plus	46 971	35 342
Ensemble	46 530	35 186

Source : démographie algérienne 2014 (ONS), cité par (CNESE, 2016, p. 124)

Les jeunes algériens sont très attachés aux valeurs de solidarité familiales, 9% des enquêtés déclarent qu'ils reçoivent régulièrement des aides financières de leurs familles, pour 27 % l'aide de la famille est occasionnelle. 38 % des enquêtés qui déclarent être autonomes financièrement (77%) disent qu'ils versent régulièrement une contribution financière au foyer familial. La logique est que le plus aisé aide l'autre que ce soit du côté des parents ou du côté des enfants mariés ou célibataires qu'il soit femme ou homme.

Ces chiffres reflètent une réalité au niveau national, selon le rapport du CNESE sur la place des jeunes dans le développement humain en Algérie, très peu de jeunes sont responsables financièrement dans leurs milieux familiaux, en ce sens que seuls 5% des jeunes de moins de 30 ans se sont déclarés comme tels en 2012, contre 20% chez les 30-39 ans et 75,1% chez les 40 ans et plus. Ceci traduit les difficultés d'assurer la relève en matière de gestion des ménages et dans le même temps, les difficultés pour les jeunes de quitter le foyer parental (CNESE, 2016).

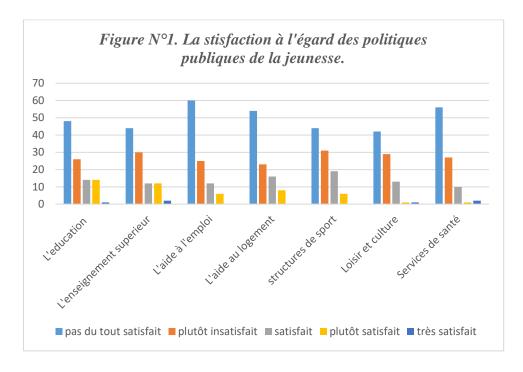
La commonwealth affirme que le rythme, le niveau, la forme et les conséquences des transitions des jeunes varient selon les pays et les contextes, ils dépendant d'une combinaison de contraintes et d'opportunités, d'attentes sociétales et de cadres politiques, mais aussi des agencements individuels (Commonwealth, 2016, p. 8).

La transition des jeunes algériens vers l'âge adulte est devenu plus complexe et retardé ces dernières décennies, la majorité des jeunes ont des difficultés à franchir les phases, ainsi un jeune peut accéder à l'autonomie civique (majorité), mais resté économiquement dépendants de la famille, il peut obtenir un diplômes universitaire mais sans pouvoir parvenir à un postes de travail, il peut atteindre une autonomie financière (salaire fixe) mais vivre au domicile parental (crise de logement).

Le retard dans le passage de la période de semi-dépendance (à la charge des parents ou/et de l'État) à celle de l'indépendance, ou autrement dit, le retard de « l'âge adulte » ou « la prolongation de la jeunesse » a certainement les implications psychosociales néfastes sur les jeunes, il peut devenir une « période destructrice » ou rime désespoir et sentiment d'exclusion sociale.

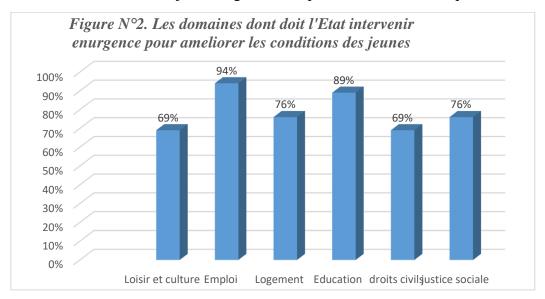
La satisfaction à l'égard des politiques publiques de la jeunesse : L'accès à l'emploi, le chômage, le sous-emploi, le logement, le pouvoir d'achat sont les problèmes majeurs de la jeunesse algérienne. En réponse à ses difficultés, les politiques publiques interviennent, et agissent par-là directement sur l'aménagement de la transition du jeune vers

la condition adulte. Le tableau ci-dessous montre le degré de satisfaction de nos enquêtés quant à l'intervention de l'Etat dans les différents domaines de la vie sociale.



L'attitude qui domine chez nos enquêtés est l'insatisfaction de l'intervention de l'Etat par rapport à la question de la jeunesse. Particulièrement par rapport aux politiques publiques de l'emploi, de logement et de santé. Les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, et de la culture ont bénéficié d'important investissements de l'Etat et ont enregistré des résultats incontestables mais ils demeurent encore en deca de la demande de la qualité des services. Les mesures qui grèvent le budget de l'Etat sont, somme toute, de répercussion réduite, voire marginale par rapport aux moyens colossaux mis en œuvre.

La figure ci-dessous montre les domaines dont doit l'Etat intervenir en urgence pour améliorer les conditions de vie des jeunes algériens, du point de vue de nos enquêtés.



La critique et la suspicion est l'attitude dominante des adultes envers vis-à-vis des institutions officielles, notamment celles liées à l'activité politique et citoyenne. La

participation politique et associative des adultes enquêtés est assez faible : seulement 6 % des enquêtés déclarent être engagés dans des partis politiques, et 35 % dans le mouvement associatif. Ces derniers sont conçus comme des outils de domination et d'exploitation au service des régimes politico-idéologique et sa clientèle. Cette attitude les laisse en marge des sphères des décisions politiques.

Dans l'enquête Sahwa (CREAD) réalisée en 2015 auprès de 2036 jeunes âgés de 15 à 29 ans, la part des jeunes qui appartiennent à une organisation humanitaire ou caritative a été estimée à 23,0%. Moins de 5% des jeunes activent au sein d'un parti politique ou dans un mouvement politique non érigé en parti (Souaber & Hammouda, 2017, p. 57).

La plupart des observateurs s'entendraient pour conclure qu'il n'y a pas de politique en direction des jeunes en Algérie. Kamel RARBO souligne que des actions et des programmes ont été entrepris, mais il n'existe pas de politique jeunesse proprement dite, de vision globale à moyen ou à long terme. Il n'y a pas de stratégie qui tienne compte des ressources et des problèmes et qui établisse des priorités (Rarrbo, 2008, p. 9).

A ce propos Nadji SAFIR, écrit « eu égard aux deux grandes logiques rentières à l'œuvre dans la société et qui en dominent tout le fonctionnement- économique, liée à la valorisation des hydrocarbures et symbolique, procédant de l'instrumentalisation politique de l'héritage historique de la Guerre de Libération Nationale- la jeunesse (elle) apparaît comme étant dans une position marginale...leur situation actuelle – telle qu'évaluée et perçue en termes de conditions de travail et de vie – souvent caractérisée par la vulnérabilité et la précarité est ressentie comme profondément injuste et inacceptable (Safir, 2012, pp. 156-158)

A noter que la transversalité des questions relatives à la jeunesse, et sa proportion numérique importante en Algérie ne facilitent pas la mise en place d'une politique publique efficace à son égard.

L'émigration comme projet d'avenir :La jeunesse algérienne constitue un potentiel migratoire important ; les nombreuses entraves à une vie décente et épanouie conduit une proportion non négligeable des jeunes et même des adultes résidents en Algérie à développer des projets d'émigration. C'est le cas de 47% de nos enquêtés ayant entre 30 et 45 ans, contre 54 % qui ne souhaitent pas émigrer. Les résultats de l'enquête Sahwa (Cread) indiquent qu'un peu plus du quart des jeunes (25,7%) désire émigrer contre plus des deux tiers des jeunes ne désirent pas s'expatrier (Souaber & Hammouda, 2017, p. 49).

En termes d'ampleur, presque un sur deux de nos enquêtés projettent leur avenir dans un pays étranger (53.4% de nos enquêtés ont un projet d'émigration, 46.5 % n'ont pas de projet d'émigration). Le désir de migration n'est pas forcement lié ni au sexe ni à la situation matrimoniale des enquêtés, 56% de ces adultes qui ont la stabilité professionnelle et responsables sur des enfants ont exprimé ce désir et/ou ce projet d'émigration. La majorité des enquêtés qui déclarent avoir un projet d'émigration se situe entre 30 et 35 ans (59 %).

Nous pouvons avancer l'idée suivant laquelle, les mauvaises conditions de vie en Algérie par rapport au pays d'accueil (62% des réponses) est la plus importante raison qui justifie le projet migratoire. Les mauvaises circonstances politiques et sécuritaires est la seconde raison évoquée (52% des réponses). Le manque d'opportunités professionnelles (38% des réponses), la recherche d'autres opportunités d'études et de formation (33% des réponses) et l'éloignement des pressions et problèmes familiaux (22% des réponses) sont d'autres raisons qui motivent nos enquêtés à s'expatrier.

De l'ensemble des enquêtés qui désirent émigrer, 74 % ont déjà entamé des premières procédures pour concrétiser leur projet. Le premier pays de destination où nos enquêtés souhaitent s'installer n'est pas la France mais Canada. Le mode de vie - liberté, respects des droits individuels...- (50% des réponses), les avantages sociaux - système éducatif, services de santé- (31% des réponses) et les loisirs (26 % des réponses), le souhait de vivre dans un pays démocratique (24% des réponses)sont les attraits qui justifient le désir de s'installer dans un pays étranger.

Concernant l'avenir de la nouvelle génération de jeunes en Algérie, 13% des enquêtés sont plutôt optimistes, 59 % sont plutôt pessimistes et 29 % ont choisi la case « je ne sais pas ». Sur l'espace libre du questionnaire, nous avons sélectionnés des témoignages assez significatifs qui comparaissent la situation de malaise et de déception que nos enquêtés ont vécu en tant que jeunes algériens :

- « Les pauvres ils sont déprimés et l'état ne fait rien pour y remédier. Le gouvernement ne fait que pousser le bouchon plus loin. Ils n'ont rien et ne peuvent rien avoir. Ils n'ont que des obstacles »
- « Toutes les données actuelles, surtout coté économique prédit qu'on va se cogner la tête au mur très bientôt. Le jeune est victime d'une mafia politique qui a dominé les autres champs économiques et culturels...les jeunes sont les premières victimes d'une crise multidimensionnelle de la société algérienne ».
 - « Difficile d'être jeune en Algérie »
 - « La jeunesse est marginalisée sous-estimée »
- « La peur, future incertain, gestion chaotique du pays, les inégalités sociales, désespoir, sensation d'étouffement, manque de démocratie, manque de loisir ».
 - « La situation de la jeunesse va de pire en pire " spirale infinie de problèmes »
- ➤ Conclusion: On distingue trois représentations « officielles » de la jeunesse algérienne qui justifient des politiques publiques à son égard: la jeunesse en formation qui requiert un investissement public important dans l'éducation et la formation professionnelle; la grande partie des dépenses collectives en direction de la jeunesse est destinée aux secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La figure de la jeunesse victime de la crise d'emploi ayant des difficultés à s'insérer dans le marché du travail, à cet effet, des politiques d'aide à l'emploi sont mises en place. Et l'image de la jeunesse désintéressée de l'action politique qu'il faut réintégrer en le sollicitant à la chose publique. L'âge relève d'un construit politique, fortement structuré par le type d'intervention étatique dominant au sein d'une société. Nonobstant à côté des âges officiels, déterminés par le droit s'échelonnent des passages biographiques plus ou moins articulés, la «jeunesse » constitue un groupe hétérogène en constante évolution. Dans l'imaginaire social, l'accès à la responsabilité est considéré comme le seuil maximal de la jeunesse. Cet indicateur n'est pas lié à un âge et statut déterminé, il n'est pas figé, mais souvent associé au mariage pour la femme (la responsabilité familiale) et l'indépendance financière (la responsabilité économique) pour l'homme.

En fin, l'importance accordée à la jeunesse dans le discours politique si elle reflète une reconnaissance du défi relevé pour faire face aux besoins de plus de 30% de la population, ne traduit pas forcément une portée et une efficacité effective des politiques de jeunesse. L'articulation entre les effets escomptés des politiques en direction de la jeunesse et les effets réels de leur mise en œuvre mérite d'être interrogée.

> Liste bibliographique :

- 1. Conseil National Economique, Social et Environnemental CNESE. (2016). Rapport National sur le Développement Humain 2013-2015, Quelle place pour les jeunes dans la perspective du développement humain durable en Algérie? CNESE.
- 2. COMMONWEALTH. (2016). Global youth development; index and report 2016, British library, London. https://www.knowledge4all.com/Temp/Files/a0377e83-fb7b-4033-81cc-18e7cdca5f75.pdf (consulté le 06/04/2021).
- 3. DUPONT, N. (2014). JEUNESSE(S). Presses universitaires de Caen, 2(46), pp 21-34.
- 4. GALLAND, O. (2001). sociologie de la jeunesse. Paris : Armand Colin.
- 5. GALLAND, O. (2001). Adolescence, post-adolescence, jeunesse: retour sur quelques interprétations. Revue française de sociologie, 42(4), pp 611-640.
- 6. MAUGER Gérard (2010), Jeunesse: essai de construction d'objet, Presses de Sciences Po, 3(56);
- 7. MULLER, P. (2009). Les politiques publiques. Paris : PUF.
- 8. ONS.(2018). l'Algérie en quelques chiffres, résultats : 20175-2017. https://www.ons.dz > spip > rubrique127. (Consulté le 06/02/2021).
- 9. OUADAH-BEDIDI- Z. (2005). Avoir 30 ans et être encore célibataire : une catégorie émergente en Algérie, presses de sciences po, 2(34), PP 29-49.
- 10. RARRBO, Kamel. (2008). Etudes sur les politiques jeunesses des pays partenaires méditerranéens, le cas de l'Algérie, programme EuroMed. https://www.salto-youth.net (consulté le 06/02/2021).
- 11. ROCHE, A.(2006). Les jeunesses au prisme de la sociologie. État des lieux. Revue du centre d'histoire espaces et cultures. 24, pp 9-23.
- 12. SAFIR, N. (2012). La jeunesse algérienne : un profond et durable malaise. L'Harmattan « Confluences Méditerranée », 2(81) ; 153-161.
- 13. SOUABER, H., HAMMOUDA, N-E. (2017); Rapport principal de l'enquête algérienne sur la jeunesse, Sahwa. (Cread). https://www.researchgate.net/publication/317648067_ Rapport_principal_de_l%27 enquete_algerienne_sur_la_jeunesse (consulté 20/03/2021).
- 14. VAN DE VELDE, C. (2008). Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe. Paris: PUF.